

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Fort de France, le 05 janvier 2022

### **VACCINATION CONTRE LE COVID-19 : Ouverture de la campagne aux enfants de 5 à 11 ans en Martinique**

*Le contexte actuel de forte circulation virale du virus du COVID-19, renforce la pertinence d'accroître la couverture vaccinale de tous les publics déjà éligibles en primo-vaccination et en rappel vaccinal, mais aussi d'étendre cette offre à des publics plus jeunes, et ce dès 5 ans, afin de garantir à tous l'accès à une protection contre le virus.*

Dès ce mercredi 05 janvier 2022, la vaccination contre la COVID-19 est **ouverte à tous les enfants âgés de 5 à 11 ans en Martinique**, en complément de celle déjà ouverte en décembre, à la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant, pour les enfants susceptibles de développer une forme grave de Covid-19 ou vivant dans l'entourage d'une personne immunodéprimée.

#### **Faire vacciner son enfant : avec quel vaccin et selon quelles modalités ?**

Le vaccin administré aux enfants est la forme pédiatrique du vaccin Pfizer-BioNTec, 3 fois moins dosé que celui pour les adultes. Il est efficace à plus de 90% contre les formes symptomatiques. Les enfants de 5 à 11 ans doivent recevoir deux doses de vaccins à trois semaines d'intervalle, sauf pour les enfants ayant déjà contracté le covid-19 qui ne doivent recevoir qu'une seule dose.

Les enfants obligatoirement accompagnés d'un parent, suivront une consultation pré-vaccinale réalisée par un médecin. Il est donc important de se munir de :

- l'attestation d'autorisation parentale complétée, disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la santé ;
- la carte d'assuré social du parent auquel est rattaché l'enfant ;
- le carnet de santé de l'enfant.

Si l'enfant a déjà contracté le Covid-19, un délai de 2 mois doit être respecté entre une infection au SARS-CoV-2 et une vaccination. Une fois le délai passé, il faut présenter la preuve d'une infection passée (résultat de test PCR, antigénique ou sérologique).

#### **Où faire vacciner son enfant ?**

Pour les parents qui le souhaitent, la vaccination est désormais possible en centre de vaccination avec un accueil et des rendez-vous dédiés, tous les mercredis après-midi :

Lieu de vaccination	Date d'ouverture des centres	Plateforme de réservation
<b>CHU de Martinique</b> ( Site de PZQ)	<b>Mercredi 05 janvier 2022</b>	<b>0596 55.23.01</b> <b>05 96 55. 23.08</b>
<b>Centre de vaccination du Marin</b>	<b>Mercredi 12 janvier 2022</b>	<b>0596425560</b>

Afin de réduire les contaminations intrafamiliales et en milieu scolaire, l'offre de vaccination des 5 à 11 ans se verra progressivement étendue sur le territoire.

En complément de cette offre, les professionnels de santé libéraux (médecins et infirmiers sur prescription médicale) et les professionnels des services de protection maternelle et infantile (PMI) peuvent également proposer et réaliser cette vaccination.

**Contact presse ARS : Direction de cabinet - Cellule communication**

Mél : [ars-martinique-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-martinique-communication@ars.sante.fr) - [www.martinique.ars.sante.fr](http://www.martinique.ars.sante.fr)